

Claude Richer
Président de la commission
d'enquête CDG Express

Paris le 11 juin 2016

Monsieur Didier Mignot
Conseiller Régional
Conseil Régional
57 rue de Babylone
75359 Paris Cedex 07 SP

Objet : Organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public

Référence : Article R123-17-1^{er} alinéa du Code de l'environnement

Monsieur

Vous m'avez, dans votre courrier du 23 juin, demandé d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public en Seine Saint Denis concernant l'enquête que je préside actuellement pour la liaison directe de la gare de l'Est à l'aéroport Charles de Gaulle (CDG Express).

Cette demande est parfaitement légitime, mais j'ai le regret de vous faire savoir que je ne peux y accéder et ce pour les raisons suivantes.

L'organisation d'une telle réunion est prévue par le texte de référence ci-dessus. Ce texte offre la possibilité au commissaire enquêteur, ou au président de la commission d'enquête d'organiser, s'il le souhaite, avant que ne débute l'enquête (afin de l'acter dans l'arrêté d'organisation) ou pendant l'enquête, une ou plusieurs réunions publiques d'information et d'échange placées sous son égide.

Contrairement à l'organisation d'une ou plusieurs permanences sur le territoire des communes impactées par l'enquête, qui revêt un caractère obligatoire, l'organisation de réunions d'information et d'échange avec le public reste une possibilité pour la commission d'enquête qui décide souverainement en fonction de l'importance et des enjeux de l'enquête.

Comme vous pouvez parfaitement le comprendre il n'est pas possible d'organiser de telles réunions d'information dans toutes les communes traversées par le CDG Express et la commission d'enquête a choisi d'en organiser deux dans les zones qui sont touchées par des réalisations nouvelles.

La traversée des communes de Seine Saint Denis n'impliquant pas de travaux avec emprise sur le domaine public ou privé il n'a pas été prévu de réunion d'information pilotée par la commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur l'expression de ma considération distinguée.